



**NATIONS UNIES  
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL  
COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE**

*Vingt-neuvième réunion du Comité d'experts*

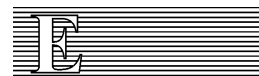


**COMMISSION DE L'UNION  
AFRICAINNE**

*Cinquième réunion du Comité d'experts*

**Réunion du Comité d'experts de la troisième réunion  
annuelle conjointe de la Conférence des ministres de  
l'économie et des finances de l'Union africaine et de la  
Conférence des ministres africains des finances, de la  
planification et du développement économique de la  
Commission économique pour l'Afrique**

*Lilongwe (Malawi)  
25 – 28 mars 2010*



Distr.: Générale

E/ECA/COE/29/11  
AU/CAMEF/EXP/11/(V)  
Date: 22 février 2010  
FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

## **Financement du développement : rapport intérimaire sur la mise en œuvre du Consensus de Monterrey**

## I. Introduction

1. Huit ans après l'adoption du Consensus de Monterrey par les chefs d'État et de gouvernement réunis à Monterrey (Mexique) et cinq ans avant l'échéance de 2015 concernant la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, tout indique que dans leur grande majorité, les pays africains n'atteindront pas ces objectifs si la question du financement ne connaît pas d'évolution positive. On admet aujourd'hui que les défis du financement innovant du développement n'ont jamais été aussi grands. Aussi, la Commission économique pour l'Afrique (CEA) porte-t-elle maintenant toute son attention sur les modalités d'augmentation des ressources financières nécessaires au continent africain.

2. On sait très bien que malgré la nette amélioration des performances économiques de l'Afrique depuis le Consensus de Monterrey, le niveau de la croissance économique du continent n'est pas suffisant pour permettre d'atteindre les objectifs de développement convenus sur le plan international, notamment les Objectifs du Millénaire pour le développement. L'Afrique fait face, entre autres, au problème crucial de la mobilisation de ressources intérieures et extérieures plus importantes pour approfondir et maintenir le progrès social dans la région.

3. Il importe donc d'évaluer les progrès accomplis en ce qui concerne le financement du développement de l'Afrique dans les six grands domaines d'action du Consensus de Monterrey depuis l'adoption de celui-ci. Tel est l'objectif essentiel du présent rapport, qui est élaboré dans le contexte particulier de la propagation dans les pays africains de la pire crise financière et économique que le monde ait connu depuis des dizaines d'années dont les effets continuent de révéler l'ampleur des défis multidimensionnels que le continent doit relever et le bien-fondé de la mobilisation de ressources supplémentaires pour financer son développement.

4. Pour les besoins de cette évaluation, les valeurs annuelles moyennes de variables macroéconomiques et financières clefs seront examinées sur deux périodes différentes, avant et après l'adoption du Consensus de Monterrey, ce qui permettra de mesurer l'évolution enregistrée dans les six grands domaines d'action au cours de ces deux périodes. L'analyse porte sur les chiffres moyens réalisés pendant les périodes 1995-2001 et 2002-2008, c'est-à-dire avant et après la tenue de la Conférence de Monterrey. Des chiffres plus récents serviront, le cas échéant, à illustrer les performances actuelles et à établir la tendance depuis l'adoption du Consensus.

5. Le message principal à retenir du présent rapport est que les progrès dans la réalisation des objectifs du Consensus de Monterrey ont été limités. Si des avancées significatives ont été enregistrées en matière de mobilisation des ressources internationales et d'allègement de la dette, le bilan relatif à la mobilisation de ressources internes, l'aide étrangère et le commerce international a été décevant. La crise financière et économique mondiale menace même d'effacer les progrès accomplis à ce jour par les pays africains qui doivent faire face à la chute des recettes d'exportation, au ralentissement de l'investissement et de la croissance et à la baisse des envois de fonds et des flux d'investissement étrangers directs qui pèsent sur leur capacité d'honorer les engagements pris à Monterrey.

6. Il faut donc que les gouvernements africains et leurs partenaires régionaux et internationaux de développement adoptent d'urgence une démarche plus dynamique dans la mise en œuvre du Consensus de Monterrey en prenant les mesures ci-après :

- Renforcer le cadre institutionnel, notamment le développement des marchés financiers et des organismes de micro-crédit ;
- Renforcer l'appui technique et la formation en vue de développer les capacités nationales de mobilisation des ressources et de développement du commerce ;
- Renforcer la participation et la représentation de l'Afrique dans la gouvernance financière et économique mondiale ;
- Harmoniser et rassembler les énergies et initiatives aux niveaux national, régional et international en vue d'agir de façon cohérente.

## II. Évaluation des progrès accomplis

*Les performances économiques après Monterrey se sont améliorées, mais pas suffisamment pour réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement*

7. Le tableau 1 montre que la croissance en Afrique est demeurée relativement solide depuis l'adoption du Consensus de Monterrey en 2002. La croissance annuelle moyenne du produit intérieur brut (PIB) réel est passée de 3,4% avant Monterrey (1995-2001) à 5,7% après Monterrey (2002-2008). Cette hausse s'explique essentiellement par les six années consécutives (de 2002 à 2007) de croissance économique, rendues possibles grâce à la forte demande mondiale de produits de base et à leur prix élevé.

**Tableau 1: taux de croissance du PIB réel**

	Avant Monterrey (1995-2001)	Après Monterrey (2002-2008)	Évolution récente		
			2007	2008	2009
Monde	3,1	3,2	3,9	1,9	-2,2
Afrique	3,6	5,7	6,0	4,9	2

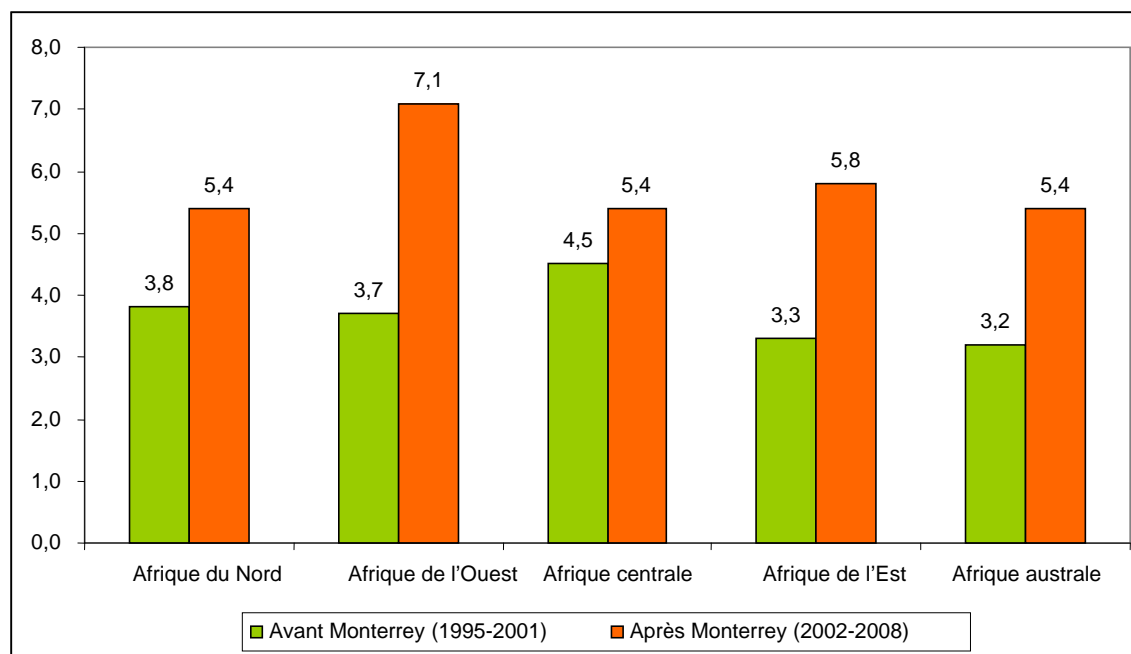
**Source:** base de données du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU, novembre 2009.

8. La répartition de la croissance par sous-région montre aussi que toutes les sous-régions ont affiché de meilleurs résultats après Monterrey.

9. Le taux de croissance annuel moyen après Monterrey était plus élevé en Afrique de l'Ouest (7,1% après Monterrey contre 3,7% avant) en raison notamment d'une pluviométrie favorable et de bonnes saisons agricoles, mais aussi du prix élevé des produits de base, malgré l'effet négatif du renchérissement de l'énergie sur les pays importateurs de pétrole. En Afrique de l'Est, la croissance accélérée du secteur agricole a fortement stimulé l'activité dans les secteurs de l'industrie et des services, la sous-région se classant ainsi deuxième dans le palmarès de la croissance en Afrique après Monterrey (5,8%). La sous-région de l'Afrique australe a également fortement progressé, avec

un taux de croissance du PIB réel qui s'est établi à 5,4% durant la période qui a suivi Monterrey contre 3,2% avant Monterrey. Les facteurs fondamentaux de la croissance dans cette sous-région ont été la hausse du prix du pétrole et des minéraux et des exportations de ces produits, une meilleure production agricole et une bonne croissance dans les secteurs du commerce, des communications et des transports. Le taux de croissance du PIB de l'Afrique du Nord a été de 3,8 et 5,4%, respectivement avant et après Monterrey. Cette croissance a été notamment tirée par la hausse des recettes pétrolières et touristiques. La sous-région a aussi affiché de bons résultats agricoles et un rebond dans le secteur du bâtiment consécutif à la forte demande dans les secteurs touristique et résidentiel. Le taux de croissance du PIB réel en Afrique centrale est passé de 4,5 à 5,4%, respectivement avant et après Monterrey, à la faveur notamment de l'accroissement de l'investissement public dans les infrastructures, de la hausse importante de la production de pétrole et de l'activité dans les secteurs non pétroliers de certains pays.

**Figure 1: Croissance réelle du PIB en Afrique, par sous-région**



**Source:** Calculs effectués par la CEA d'après les données du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU, novembre 2009.

10. La crise financière mondiale qui s'est déclarée au milieu de 2008 a provoqué un brutal repli de la croissance du PIB en Afrique, qui est passée à 2% en 2009 contre 4,9% en 2008 et 6,0% en 2007 (CEA-UA, 2010). Ce retournement de tendance est dû au ralentissement de l'activité économique en 2009 partout en Afrique sous l'effet de la baisse de la demande et des prix des produits d'exportation, de la chute des envois de fonds et du reflux des apports de capitaux privés.

***Dans la plupart des pays africains, il sera difficile de combler les déficits du financement intérieur***

11. Parce qu'elle est la principale source du financement de l'investissement, qu'elle stimule la croissance économique et qu'elle facilite le développement des marchés financiers, l'épargne privée contribue de façon cruciale à la mobilisation des ressources intérieures. Tous ces éléments contribuent au développement économique de l'Afrique et à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement.

12. Les données disponibles indiquent que les pays africains ont redoublé d'efforts pour accroître le taux de l'épargne par rapport au PIB. Le taux d'épargne est passé de 18,3% en moyenne avant Monterrey à 24,5% après Monterrey. Le tableau 2 fait ressortir l'évolution à la hausse de l'épargne en 2007 et 2008, puis sa chute brutale en 2009. C'est ainsi que le taux de l'épargne par rapport au PIB a abandonné plus de 5 points en 2009. Cette baisse est très probablement un des effets de la crise financière qui a fortement pesé sur tous les facteurs du financement du développement dont l'épargne. Au cours de la période qui a suivi Monterrey, l'investissement a également augmenté, mais moins vite que l'épargne. Cela pourrait signifier qu'il faut développer davantage les marchés financiers pour faciliter le transfert des ressources de l'épargne privée vers l'investissement dans le secteur privé.

**Tableau 2: Ratios d'épargne et d'investissement en Afrique**

	Avant Monterrey (1995-2001)	Après Monterrey (2002-2008)	Évolution récente		
			2007	2008	2009 (estimations)
Part de l'épargne nationale brute dans le PIB	18,3	24,5	27,5	27,9	22,1
Investissement (en % du PIB)	19,8	22,9	24,5	25,0	25,1

**Source:** FMI, base de données des *Perspectives de l'économie mondiale*, octobre 2009.

13. Les recettes de l'État demeurent la principale source des recettes intérieures, même si la pression fiscale reste faible. Depuis Monterrey, la pression fiscale s'est resserrée dans les pays africains. La part des recettes fiscales dans le PIB a régulièrement augmenté, atteignant 25% en moyenne en 2008 dans l'Afrique subsaharienne. Cette moyenne dissimule cependant de grandes disparités entre pays. D'un côté, la part des recettes de l'État est inférieure à 15% du PIB dans les pays ci-après : Burkina Faso, Comores, Éthiopie, Guinée, Madagascar, Ouganda, République centrafricaine, Rwanda, Sierra Leone et Zimbabwe. De l'autre, les pays de l'Afrique du Nord collectent tous des recettes qui dépassent 30% du PIB (Forum sur le partenariat en Afrique, 2010).

14. Nonobstant les progrès accomplis après Monterrey, la collecte des recettes publiques continue d'être problématique. Premièrement, la faiblesse des revenus restreint les possibilités de

collecte de ressources au moyen de l'impôt direct. La faiblesse du PIB par habitant et la nécessité de stimuler la croissance économique poussent aussi les gouvernements à limiter la pression fiscale sur le secteur privé et, par conséquent, à décréter des exemptions et des trêves fiscales. En outre, le secteur non structuré, qui représente une part importante des économies de nombreux pays africains, échappe souvent à l'impôt ou est presque partout imposé de façon arbitraire, tandis que les tentatives d'élargissement de l'assiette fiscale demeurent très peu fructueuses. Deuxièmement, de nombreux pays étant largement tributaires des taxes commerciales, la libéralisation du commerce peut compromettre la mobilisation des ressources intérieures à court terme compte tenu de la faiblesse des taxes imposées immédiatement après la libéralisation des échanges.

15. De plus, la crise financière a pesé de diverses manières sur les recettes publiques. Le ralentissement économique a anémié la demande intérieure et internationale, ce qui a déprimé les secteurs productifs. La baisse des échanges internationaux a aussi pesé sur les recettes des pays qui dépendent dans une large mesure des taxes commerciales. Ces effets et contraintes sont très préoccupants dans un contexte de baisse de la dépense publique.

***Des progrès ont été accomplis dans la mobilisation des ressources internationales pour le développement, notamment les investissements étrangers directs (IED)***

16. Les investissements étrangers directs se sont accrus après Monterrey. Entre les deux périodes de référence, ces investissements ont plus que doublé, passant de 10,1 milliards de dollars à 26,8 milliards de dollars. Cette hausse est particulièrement impressionnante en Afrique du Nord où les apports d'IED ont été multipliés par six. Le reste de l'Afrique a aussi bénéficié de niveaux importants d'IED, mais qui ne soutiennent pas la comparaison avec ceux de l'Afrique du Nord. Le tableau 3 présente les chiffres pour l'ensemble du continent, ainsi qu'une ventilation concernant l'Afrique du Nord et l'Afrique subsaharienne qui indique les écarts en matière d'IED et la part de ceux-ci dans le PIB.

**Tableau 3: Apports d'investissements étrangers directs en Afrique**

		Avant Monterrey (1995-2001)	Après Monterrey (2002-2007)	Évolution récente		
				2005	2006	2007
Apports nets d'IED (en dollars courants des États-Unis)	Afrique	10,1	26,8	26,9	38,2	51,3
	Afrique subsaharienne	8,1	14,1	13,9	14,9	26,4
	Afrique du Nord	2,0	12,7	13,0	23,3	24,9
Apports nets d'IED (en pourcentage du PIB)	Afrique	2,7	5,3	6,7	5,9	6,1
	Afrique subsaharienne	4,2	4,9	3,6	5,4	6,8
	Afrique du Nord	1,2	5,8	9,7	6,4	5,5

**Source:** Banque mondiale, *Indicateurs du développement dans le monde*, 2010.

17. On ne dispose pas encore de chiffres plus récents, mais les données préliminaires concernant le premier trimestre de 2009 font ressortir une baisse annuelle de 67% dans la région (CNUCED, 2009). La chute des IED au niveau mondial a essentiellement touché l'Europe et les États-Unis. Les effets de cette baisse sur l'Afrique sont importants et pourraient compromettre le développement économique. Une grande proportion des IED allant au secteur de l'extraction minière, l'investissement a aussi été freiné par la brutale chute des prix des produits de base à la fin de 2008 et au début de 2009. L'évolution future des apports d'IED est donc largement tributaire de la dynamique des prix des produits de base.

18. Même avant la crise financière et économique, l'Afrique n'attirait qu'une part marginale des flux mondiaux d'investissement. Pour rendre le continent plus attractif aux investisseurs étrangers, il est essentiel de créer un environnement propice à l'investissement, à la fois stable et prévisible, de veiller à ce que les institutions appliquent les contrats et protègent les droits de propriété et de disposer d'une réglementation transparente et appropriée. De plus, les pays devraient s'efforcer de valoriser les ressources humaines pour être au diapason des innovations technologiques et améliorer le financement des entreprises. Enfin et surtout, il importe d'améliorer la circulation des biens, des services et des personnes en investissant dans l'infrastructure et en approfondissant l'intégration régionale.

19. Les envois de fonds en Afrique ont régulièrement augmenté avant de se contracter en 2009. Leur montant total est passé de 11,2 milliards de dollars en 2000 à 40,8 milliards de dollars en 2008 (CEA-CUA, 2010). De récentes études montrent que même si les envois de fonds ont baissé à la suite de la crise, ce déclin n'a pas été aussi brutal qu'on l'aurait pensé. Six pays ont reçu 78% du montant total des envois de fonds vers l'Afrique, à savoir l'Égypte, le Nigéria, le Maroc, le Soudan, l'Algérie et la Tunisie (CEA-CUA, 2010).

***Les progrès accomplis dans la promotion du commerce international en tant que moteur du développement demeurent limités***

20. S'agissant de la participation de l'Afrique au commerce international, la part du continent dans les exportations mondiales est en hausse puisqu'elle est passée de 2,3% en 2000 à 3,0% en 2007. Le tableau 4 indique que la croissance des exportations réelles de biens et de services en Afrique a augmenté, passant d'un taux moyen de 7,3% avant Monterrey à 9,5% après Monterrey. La croissance observée après Monterrey peut également s'expliquer par la hausse tendancielle de la demande mondiale de ressources naturelles pétrolières ou non pétrolières, celles-ci représentant plus de 70% des exportations totales de l'Afrique.

21. L'Afrique du Nord a affiché un taux de croissance des exportations réelles en hausse de 11,8% après Monterrey contre 7,5% avant Monterrey tandis que l'Afrique subsaharienne enregistrait une baisse de 7,1% à 6,3% entre les deux périodes de référence. Cette évolution positive s'est poursuivie en 2008, mais le ralentissement économique mondial a affecté la demande et les prix mondiaux des exportations, ce qui, en retour, a fait chuter les exportations de l'Afrique en 2009.

22. En pourcentage du PIB, les exportations de l'Afrique (tableau 4) ont augmenté de 7%, passant de 29,4% avant Monterrey à 36,3% après Monterrey. Cette évolution a été plus prononcée en Afrique du Nord qu'en Afrique subsaharienne.

**Tableau 4: Dynamique des exportations africaines**

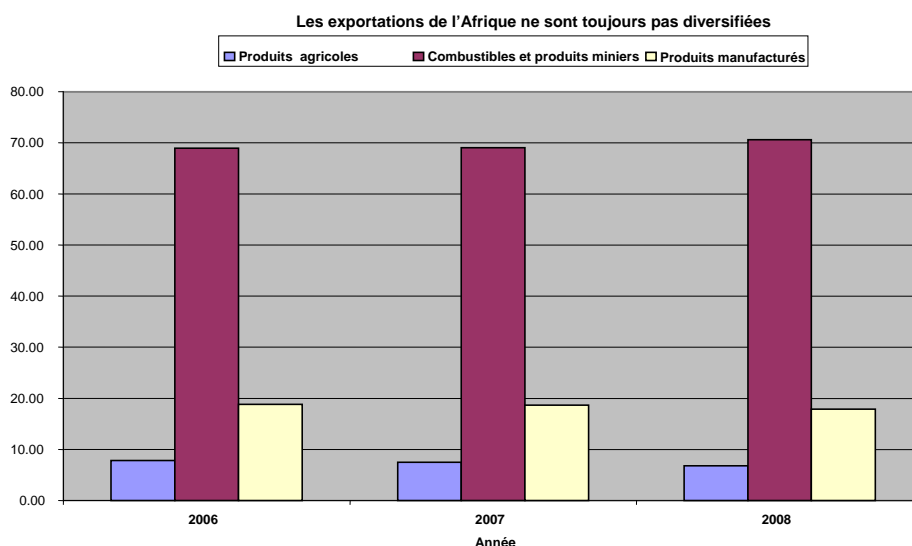
	Croissance des exportations réelles (%)		Exportations (en % du PIB)	
	Avant Monterrey (1995-2001)	Après Monterrey (2002-2008)	Avant Monterrey (1995-2001)	Après Monterrey (2002-2008)
Afrique	7,3	9,5	29,4	36,3
Afrique subsaharienne	7,1	6,3	31,0	36,7
Afrique du Nord	7,5	11,8	27,9	36,0

**Source:** FMI (2009), *Perspectives de l'économie mondiale, 2009*.

23. Malgré la hausse de la croissance des exportations en Afrique, la part du continent dans le commerce mondial demeure faible. En outre, on a très peu amélioré son environnement commercial international. Par ailleurs, la structure du commerce demeure peu diversifiée, qu'il s'agisse de la nature des marchandises (figure 2) ou de leur destination. Les produits agricoles et miniers et les hydrocarbures constituent au moins 80% des exportations du continent. Ces produits sont essentiellement exportés en Europe et en Amérique du Nord, mais on notera que la Chine est un partenaire de plus en plus important de l'Afrique.

24. L'accroissement rapide des exportations de l'Afrique est surtout le fait des pays exportateurs de pétrole. La croissance enregistrée dans les pays non exportateurs de pétrole est à peine égale à la moyenne mondiale, ce qui signifie que ce sont les pays exportateurs de pétrole qui tirent la croissance du commerce de l'Afrique. On ajoutera que les flux d'échanges intrarégionaux entre pays africains sont plus faibles que dans d'autres régions puisqu'ils ne représentent qu'un peu plus de 7% des exportations totales contre 50% environ en Asie (2006).

**Figure 2: Portefeuille des exportations de l'Afrique**



**Source:** Organisation mondiale du commerce (2009).



25. On estime que les entraves liées à l'offre et le manque d'accès au marché sont les facteurs principaux qui empêchent l'Afrique d'exprimer tout son potentiel en matière de croissance des exportations. Les pays sont donc appelés à prendre des mesures pour lever les obstacles à la promotion des exportations tels que la faiblesse des infrastructures et les procédures douanières pesantes qui gonflent les coûts des transactions. Ces mesures devront être complétées au niveau international par une mobilisation de ressources stables et suffisantes pour financer le renforcement des capacités commerciales des pays africains.

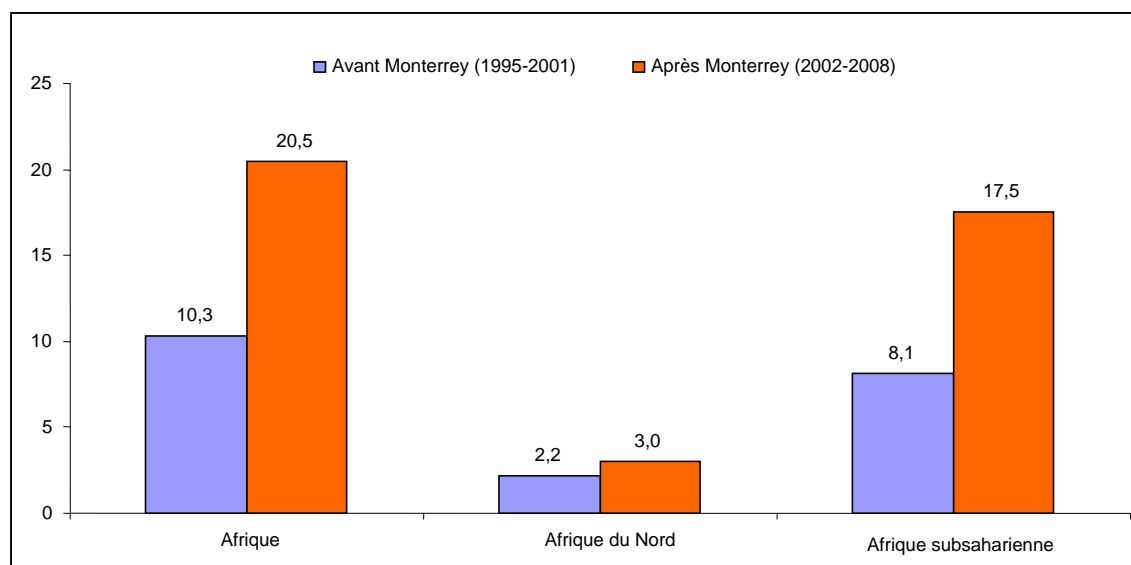
26. En tant que moyen de diversification du portefeuille des exportations africaines, le commerce des services est porteur de promesses certaines. La valeur du commerce des services a doublé au cours de la période 2003-2007. Les exportations de services ont affiché une croissance annuelle de 17,6% au cours de la même période. Il faut continuer sur cette lancée pour consolider le potentiel du commerce des services, afin d'en faire un solide pilier de la croissance et du développement des économies des pays africains.

***L'aide est plus importante en volume, mais elle n'est toujours pas à la hauteur des engagements***

27. La comparaison entre l'avant et l'après-Monterrey fait ressortir une hausse considérable des apports d'aide publique au développement (APD) en direction de l'Afrique, notamment de sa partie subsaharienne. La figure 3 montre que l'aide à l'Afrique a doublé entre les deux périodes. En Afrique du Nord, la hausse a été modeste compte tenu de la faiblesse des niveaux d'APD destinés à cette sous-région. Les apports d'APD ont en revanche plus que doublé en Afrique subsaharienne, atteignant 17,5 millions de dollars après Monterrey.

28. Outre la question importante du volume de l'aide, la qualité de celle-ci contribue aussi de façon déterminante à l'efficacité des plans de développement. Conscients de l'importance de cette question, les donateurs ont pris des initiatives pour que leur action, conjuguée à celle des pays bénéficiaires, rende l'aide plus efficace. D'un côté, la Déclaration de Rome sur l'harmonisation (2003), la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide (2005) et le Programme d'action d'Accra (2008) confirment l'engagement des donateurs à adopter les principes fondamentaux que sont la maîtrise nationale, l'alignement, l'harmonisation et la gestion des résultats par les pays. Améliorer la qualité de l'aide signifie aussi veiller à fournir des fonds sur une base pluriannuelle et de façon planifiée, durable et prévisible, de manière à réduire la volatilité de l'aide. D'un autre côté, on a admis que la coopération technique et le renforcement des capacités sont des éléments cruciaux des actions et programmes de développement.

**Figure 3: Apports d'APD à l'Afrique (milliards de dollars des États-Unis)**



**Source:** Organisation de coopération et de développement économiques, 22 janvier 2010.

### *Une diversité accrue de sources de financement alternatives et innovantes*

29. Les sources innovantes de financement sont un des éléments du système de financement du développement créé à Monterrey. Elles complètent les autres sources de financement sans se substituer à elles. C'est en 2006 qu'a été créé le Groupe pilote sur les financements innovants pour le développement, à l'occasion de la tenue de la Conférence ministérielle de Paris sur les mécanismes innovants de financement du développement. Ce groupe est composé de 59 pays, d'organismes internationaux et d'organisations non gouvernementales. Il a déjà lancé des initiatives telles que la Facilité internationale d'achat de médicaments (UNITAID), la Facilité internationale de financement pour la vaccination (IFFIm) et les engagements préalables d'achat (AMC) de vaccins antipneumococciques. Parmi les autres instruments de financement innovant qui sont examinés dans le présent document, on citera les taxes de solidarité sur les billets d'avion et les instruments axés sur le marché des émissions de carbone. La taxe Tobin, qui avait occupé une place de choix dans le débat international sur l'aide au début des années 2000, semble aujourd'hui être tombée dans l'oubli.

### *Les progrès accomplis en matière d'allègement de la dette sont encourageants, mais la viabilité de celle-ci demeure préoccupante*

30. Le tableau 5 montre que la dette totale de l'Afrique a légèrement augmenté, passant, en moyenne annuelle, de 288,2 milliards de dollars avant Monterrey à 288,6 milliards de dollars après Monterrey. Sur une base annuelle, la dette extérieure a augmenté après avoir beaucoup baissé en 2006. Dans la période qui a suivi la Conférence de Monterrey, le montant total de la dette extérieure de l'Afrique a atteint un niveau record en 2004, à 321 milliards de dollars, puis a chuté pour s'établir à 253 milliards de dollars en 2006 à la faveur d'initiatives d'allègement de la dette dans le cadre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE), de l'Initiative d'allègement de la dette

multilatérale (MDRI) et de l'approche d'Évian du Club de Paris en faveur des pays qui ne sont pas couverts par l'Initiative PPTE. L'endettement a cependant augmenté à nouveau depuis 2007, et a atteint 301 milliards de dollars en 2009.

**Tableau 5: Dette extérieure et service de la dette de l'Afrique**

	Avant Monterrey	Après Monterrey	Évolution récente		
	1995-2001	2002-2008	2007	2008	2009 (estimations)
Dette extérieure totale (en milliards de dollars des États-Unis)	288,2	288,6	283,3	286,8	300,6
Dette extérieure totale (en % des exportations de biens et services)	216,0	106,0	64,8	53	80,0
Dette extérieure totale (en % du PIB)	64,8	38,1	25,6	22,4	25,4
Service de la dette (en milliards de dollars des États-Unis)	43,9	58,6	59,7	64,9	59,3
Ratio du service de la dette (en % des exportations de biens et services)	32,9	19,7	13,6	12,1	15,9

**Source:** FMI, *Perspectives de l'économie mondiale*, octobre 2009.

31. D'une manière générale, la dette extérieure de l'Afrique – exprimée en pourcentage du PIB et des exportations de biens et services – a légèrement baissé depuis 1994, puis de façon plus marquée après la Conférence de Monterrey. En pourcentage du PIB, le montant total de la dette extérieure de la région est passé de 65% avant Monterrey à 38% après Monterrey. Cette tendance baissière a cependant été renversée en 2009 car il a fallu mobiliser des ressources importantes pour faire face à la crise financière et économique mondiale. Selon les données les plus récentes, le ratio dette extérieure/PIB est passé de 22% en 2008 à 25% en 2009.

32. Mesurée en pourcentage des exportations de biens et services, la dette extérieure totale de l'Afrique, a chuté de 216% avant Monterrey à 106% après Monterrey. Cependant, l'endettement extérieur s'est rapidement dégradé en 2009 par rapport à l'année précédente en raison de la crise financière et économique mondiale. En pourcentage des exportations de biens et de services, la dette extérieure de l'Afrique est passée de 53% en 2008 à 80% en 2009.

33. Bien que le service de cette dette se soit alourdi, passant de 44 milliards de dollars avant Monterrey à 59 milliards de dollars après Monterrey, les intérêts versés ont baissé de 16 milliards de dollars à 14 milliards de dollars au cours des deux périodes de référence.

34. Le repli très sensible de l'endettement de l'Afrique au cours de la période qui a suivi la Conférence de Monterrey est essentiellement dû à des initiatives d'allègement de la dette, notamment les initiatives PPTE et MDRI. À la fin de juillet 2009, 21 pays africains avaient atteint le point d'achèvement et huit pays étaient en situation intérimaire (c'est-à-dire entre les points de décision et d'achèvement). Quatre autres pays, potentiellement éligibles à l'Initiative PPTE, n'avaient pas encore fait l'objet d'une décision.

35. À elle seule, la MDRI a permis d'alléger de 35,8 milliards de dollars la dette des 21 pays pauvres africains très endettés qui avaient atteint le point d'achèvement. D'un autre côté, l'Initiative PPTE a allégé de 61,6 milliards de dollars la dette des 21 pays africains qui avaient atteint le point d'achèvement et des huit pays qui étaient en situation intérimaire. L'amélioration des performances du secteur de l'exportation dans nombre de pays africains a elle aussi contribué à faire chuter l'endettement de la région. Cependant, la viabilité de la dette demeure problématique dans plusieurs pays qui sont parvenus au point d'achèvement, mais qui ont contracté de nouveaux emprunts depuis 2008 à la suite de la crise.

### ***La participation de l'Afrique à la gouvernance économique mondiale demeure marginale***

36. Le Consensus de Monterrey a reconnu qu'il importait de renforcer la cohérence, la gouvernance et la fiabilité des systèmes monétaire, financier et commercial internationaux à l'appui du développement. La récente crise financière et économique mondiale a mis en relief les grandes faiblesses de l'architecture financière mondiale et l'absence de progrès significatifs dans la gouvernance économique internationale. Malgré sa taille (démographie et nombre de pays), l'Afrique est insuffisamment représentée dans les organisations internationales (tels que le Fonds monétaire international, la Banque mondiale, l'Organisation mondiale du commerce et la Banque des règlements internationaux) qui détiennent le pouvoir de décision sur des questions qui conditionnent le devenir de la région.

37. Le débat qui agite actuellement la scène internationale sur la refonte de l'architecture financière et monétaire internationale et la gouvernance économique mondiale est l'occasion de répondre aux intérêts et aux besoins de l'Afrique. En outre, l'Afrique a besoin de participer au Forum de stabilité financière et d'être plus entendue et mieux représentée dans les conseils d'administration du FMI et de la Banque mondiale. Elle se félicite à cet égard de la décision du Comité du développement d'approuver l'affectation d'un siège supplémentaire à l'Afrique subsaharienne dans le Conseil d'administration de la Banque. Étant donné que le G-20 est devenu le premier organe de décision dans le système économique et financier mondial, l'Afrique doit y avoir une représentation permanente tandis que l'Afrique du Sud devrait aussi obtenir un siège en tant que puissance économique émergente. Il importe donc de revoir l'architecture financière et monétaire internationale et la gouvernance économique mondiale pour répondre aux préoccupations de l'Afrique.

### III. Principales recommandations de politique générale

38. Le tableau 9 résume les conclusions principales du présent rapport.

**Tableau 9: Progrès accomplis dans les six grands domaines d'action du Consensus de Monterrey pour l'Afrique**

Indicateur	Avant Monterrey (1995-2001)	Après Monterrey (2002-2008)	2009
<b>Général</b>			
Croissance économique (en %)	3,6	5,7	2
Inflation (en %)	17,7	7,8	8,2
<b>Ressources intérieures</b>			
Épargne/PIB (en %)	18,3	24,5	25,1
Investissement/PIB (en %)	19,8	22,9	22,2
<b>Ressources extérieures</b>			
IED (en dollars courants des États-Unis)	<b>10,1</b>	<b>26,8</b>	<b>n.d.</b>
<b>Commerce</b>			
Croissance des exportations réelles (en %)	7,3	9,5	<b>-30,9</b>
Exportations/PIB (en %)	29,4	36,3	
<b>Coopération</b>			
APD (en dollars courants des États-Unis)	<b>10,3</b>	<b>20,5</b>	<b>n.d.</b>
<b>Dettes extérieures</b>			
Dettes extérieures (en dollars des États-Unis.)	288,2	288,6	300,6
Dettes extérieures/PIB (en %)	64,8	38,1	25,4
Service de la dette/PIB (en %)	9,9	7,2	5,0

**Source:** Calculs effectués par la CEA à partir de données du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU, du FMI, de l'OCDE et de la Banque mondiale.

39. Depuis la Conférence de Monterrey, les pays africains ont affiché des performances économiques solides, avec un taux de croissance annuelle moyen de 5,7 % contre 3,6% avant la Conférence. Au milieu de 2008, la crise financière mondiale a brutalement renversé cette tendance, ramenant le taux de croissance à 2%. Les pays africains doivent donc non seulement réaliser des taux de croissance élevés et durables, mais aussi faire en sorte que ceux-ci se traduisent par des résultats concrets en matière de réduction de la pauvreté et de développement humain. Pour relever ce défi, il leur faudra mobiliser un surcroît de ressources intérieures et maintenir et gérer efficacement des niveaux plus élevés de ressources extérieures.

40. En ce qui concerne les ressources intérieures, plusieurs problèmes devront être réglés. Comme on l'a déjà indiqué, plusieurs pays continuent d'enregistrer des coefficients de pression fiscale inférieurs à 15%, ce qui devrait les conduire à accroître les ressources intérieures. Il faudra

pour cela améliorer la gestion des recettes budgétaires, lutter contre l'évasion fiscale et renforcer leur système fiscal de façon à le rendre efficace et équitable. Les donateurs sont également appelés à contribuer financièrement et techniquement pour aider les gouvernements à atteindre ces objectifs. Le Forum sur l'administration fiscale jouera un grand rôle à cet égard. La priorité doit également aller au développement de marchés financiers et d'organismes de microcrédit qui facilitent la mobilisation efficace de l'épargne dans des activités productives.

41. Les flux financiers privés ont connu une évolution remarquable, notamment les IED. Ce type d'apports de capitaux demeure cependant très vulnérable à la dynamique du marché des produits de base, en particulier dans les industries extractives, ce qui renvoie à la nécessité de canaliser ce type d'investissements vers d'autres secteurs de façon à atténuer les risques. À l'avenir, il faudra en priorité établir un environnement propice à l'investissement et promouvoir la diversification sectorielle des investissements et leur répartition équitable à travers les pays.

42. En ce qui concerne le commerce international, la croissance des exportations réelles et la part des exportations dans le PIB sont en progrès. Ces résultats sont cependant trompeurs car ils ne rendent pas compte de la faiblesse de la part de l'Afrique dans les échanges mondiaux. Le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU a récemment estimé que le ratio exportations/PIB va baisser en 2009 de 30,9%. La chute de la demande est en responsable, au même titre que la baisse des prix des produits de base, l'absence de diversification économique et les difficultés d'accéder à des ressources pour financer le commerce. Il y a donc lieu de trouver des réponses concrètes et de prendre des mesures pratiques pour répondre aux besoins des pays africains en matière de renforcement des capacités de production et de financement du commerce. Les pays africains et leurs partenaires devraient à cet égard entamer résolument et de façon constructive des négociations de fond pour conclure le Cycle de développement de Doha.

43. L'aide extérieure a également fortement augmenté après la Conférence de Monterrey, notamment, et fort heureusement, en direction de l'Afrique subsaharienne. Ces dernières années, nombre de donateurs, notamment de l'Union européenne et des États-Unis, ont enregistré une évolution positive des versements d'APD. Si on peut légitimement s'attendre à une baisse des apports d'APD à cause de la crise financière, rien n'indique à ce jour que tel sera le cas. La qualité de l'aide peut être améliorée, en particulier sur les plans de la coordination, de l'utilisation des systèmes des pays et de l'harmonisation. Pour gagner en efficacité, on peut aussi améliorer la prévisibilité des versements d'APD.

44. De la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, il apparaît que des progrès substantiels ont été accomplis en ce qui concerne la mobilisation des ressources extérieures et l'allègement de la dette. En revanche, on a très peu avancé dans les autres domaines d'action (mobilisation des ressources intérieures, aide étrangère, commerce et questions systémiques). Pour atteindre les objectifs fixés dans le Consensus de Monterrey, il est indispensable que les pays africains et leurs partenaires de développement prennent d'autres engagements. Il faut ranimer l'esprit du partenariat mondial pour le développement qui s'était fait jour à Monterrey et à Doha. Il importe aussi de redoubler d'efforts pour tenir des engagements pris de longue date, dont plusieurs ont été réaffirmés à Monterrey et à Doha. Parmi ceux-ci, on rappellera le plus urgent : faire en sorte que les pays développés consacrent 0,7% de leur revenu national brut à l'APD.

45. À la suite du choc provoqué par la crise financière et au regard du processus de suivi de la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, il faut que les pays africains, notamment les plus vulnérables d'entre eux, puissent bénéficier de liquidités, d'une aide accrue et de mécanismes de gestion de la dette à la fois viables et durables. Pour cela, il serait parfaitement indiqué de promouvoir les sources innovantes de financement en complément des sources traditionnelles.

## Références

Forum pour le Partenariat avec l'Afrique (2010). *Le financement du développement en Afrique – Mise à jour du rapport 2008*. Document présenté à la treizième réunion du Forum pour le partenariat avec l'Afrique, Addis-Abeba, 25 janvier 2010.

Association internationale de développement & Fonds monétaire international (2009). *Heavily Indebted Poor Countries (HIPC) Initiative and Multilateral Debt Relief Initiative: Status of Implementation*. 15 septembre 2009.

Organisation de coopération et de développement économiques (2003). *Déclaration de Rome sur l'harmonisation*. Disponible à l'adresse: [www.oecd.org](http://www.oecd.org).

Organisation de coopération et de développement économiques (2005). *Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement*. Disponible à l'adresse: [www.oecd.org](http://www.oecd.org).

Organisation de coopération et de développement économiques (2008). *Programme d'action d'Accra*. Disponible à l'adresse: [www.oecd.org](http://www.oecd.org).

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (2007). *Retrouver une marge d'action : la mobilisation des ressources intérieures et l'Etat développementiste*.

Commission économique pour l'Afrique-Union africaine (2010). *Rapport économique sur l'Afrique: promouvoir une croissance forte et durable pour réduire le chômage en Afrique*.

Commission économique pour l'Afrique-Union africaine (2009). *Rapport économique sur l'Afrique: développer l'agriculture en Afrique par des chaînes de valeur régionales*.

Commission économique pour l'Afrique-Union africaine (2008). *Rapport économique sur l'Afrique 2008: l'Afrique et le Consensus de Monterrey : performance et progrès du continent*.